

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane PIVETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. Stéphane PIVETEAU, M. Bruno BERTHELOT, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Damien LE BRESTEC, Mme Florence BEZIER, M. David MICHAUD, Mme Elodie AMIOT, Mme Kathy BAZIN, M. Gaëtan BELLEIL, M. Patrick CANTÉ, Mme Mickaëlle DRUMEL, Mme Claire FRICONNEAU, Mme Marina JULIENNE, M. Patrick MENTEL, Mme Sandrine NIEL, M. Michel PAGEAU, M. Jérôme RODILLA et Mme Lucie ROUAUD.

Absent : M. Benoît DESROMEUX (excusé).

M. Michel PAGEAU a été désigné secrétaire de séance.

18 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

Budget principal de la commune - Réalisation d'un nouvel emprunt bancaire

M. Stéphane PIVETEAU, Maire informe les membres du Conseil Municipal du besoin de recours à un nouvel emprunt bancaire déjà voté au Conseil Municipal du 2 mars dernier, lors du vote du budget primitif 2026 du budget principal de la commune, avec l'inscription d'une ligne de crédits au compte 1641 des recettes de la section d'investissement de 500 000 €.

En effet, le besoin de ce recours à l'emprunt, généré par des dépenses importantes relatives à plusieurs projets d'investissements en cours et à venir au cours de ces deux dernières années et d'une trésorerie actuellement insuffisante pour faire face à toutes ces dépenses à échéances rapprochées (680 000 à 750 000 € environ, cumulées au total, d'ici le 31 juillet 2026), en attendant les versements de plusieurs subventions. Le besoin de financement par prêt bancaire a finalement été réévalué à 750 000 €.

Il convient donc de souscrire un prêt de 750 000 € sur le budget principal de la commune.

En conséquence, trois organismes bancaires (le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest, le Crédit Agricole Atlantique Vendée et la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire) ont été consultés et ont donc remis, les propositions de prêts suivantes :

OFFRE DE PRÊT (TAUX FIXE)	CREDIT MUTUEL							
	Échéance constante		Capital amorti constant		Échéance constante		Capital amorti constant	
Montant emprunté	500 000 €				750 000 €			
Durée de remboursement	20 ans	25 ans	20 ans	25 ans	20 ans	25 ans	20 ans	25 ans
Taux d'intérêts	3.89%	3.95%	3.89%	3.95%	3.89%	3.95%	3.89%	3.95%
Périodicité des échéances	Trimestrielle							
Montant échéances Capital	9 022.23 €	7 891.36 €	6 250.00 €	5 000.00 €	13 553.35 €	11 837.04 €	9 375.00 €	7 500.00 €
Montant échéances - Intérêts			4 862.50 € à 60.78 €	4 937.50 € à 49.38 €			7 293.75 € à 91.17 €	7 406.25 € à 74.06 €



Sur 2026 (3 trimestrialités) à mettre au budget 2026 (DM1)	27 066.69 €	23 674.08 €	33 155.16 €	29 664.38 €	40 660.05 €	35 511.12 €	49 732.74 €	44 496.57 €
Capital	12 600.94 €	8 949.38 €	18 750.00 €	15 000.00 €	18 901.43 €	13 424.06 €	28 125.00 €	22 500.00 €
Intérêts	14 465.75 €	14 724.70 €	14 405.16 €	14 664.38 €	21 698.62 €	22 087.06 €	21 607.74 €	21 996.57 €
Frais de dossier	1 000 €				1 500 €			
Phase de mobilisation								
Coût total du prêt pour la commune (des intérêts)	221 778.40 €	289 136.00 €	196 931.30 €	249 344.00 €	332 668.00 €	433 704.00 €	295 396.90 €	374 015.75 €
Date de validité de l'offre	Conditions valables pour une délibération reçue au plus tard le 25/04/2026							

CREDIT AGRICOLE								
OFFRE DE PRÊT (TAUX FIXE)	Échéance constante		Capital amorti constant		Échéance constante		Capital amorti constant	
Montant emprunté	500 000 €				750 000 €			
Durée de remboursement	20 ans	25 ans	20 ans	25 ans	20 ans	25 ans	20 ans	25 ans
Taux d'intérêts	4.17%	4.25%	4.17%	5.25%	4.17%	4.25%	4.17%	5.25%
Périodicité des échéances	Trimestrielle							
Montant échéances Capital	9 245.10 €	8 142.18 €	6 250.00 €	5 000.00 €	13 867.65 €	12 213.26 €	9 375.00 €	7 500.00 €
Montant échéances - Intérêts			5 212.50 € à 65.16 €	6 562.50 € à 65.63 €			7 818.75 € à 97.73 €	7 968.75 € à 76.69 €
Sur 2026 (3 trimestrialités) à mettre au budget 2026 (DM1)	27 735.30 €	24 426.54 €	34 192.03 €	34 490.63 €	41 602.95 €	36 639.78 €	51 288.05 €	46 167.19 €
Capital	12 226.36 €	8 579.56 €	18 750.00 €	15 000.00 €	18 336.54 €	12 869.31 €	28 125.00 €	22 500.00 €
Intérêts	15 508.94 €	15 846.98 €	15 442.03 €	19 490.63 €	23 266.41 €	23 770.47 €	23 163.05 €	23 667.19 €
Frais de dossier	500 €							
Phase de mobilisation	36 mois maxi							
Coût total du prêt pour la commune (des intérêts)	239 607.63 €	314 217.37 €	211 106.30 €	331 406.50 €	359 411.43 €	417 326.84 €	316 659.40 €	402 422.00 €
Date de validité de l'offre	Conditions valables pour une délibération reçue au plus tard le 25/04/2026							

CAISSE D'EPARGNE				
OFFRE DE PRÊT (TAUX FIXE)	Échéance constante		Échéance constante	
Montant emprunté	500 000 €		750 000 €	
Durée de remboursement	20 ans	25 ans	20 ans	25 ans
Taux d'intérêts	4.17%	4.25%	4.17%	4.25%
Périodicité des échéances	Trimestrielle			
Montant échéances Capital	9 245.10 €	8 142.18 €	13 867.65 €	12 213.26 €

Montant échéances - Intérêts				
Sur 2026 (3 trimestrialités) à mettre au budget 2026 (DM1)	27 735.30 €	24 426.54 €	41 602.95 €	36 639.78 €
Capital	12 226.36 €	8 579.56 €	18 336.54 €	12 869.31 €
Intérêts	15 508.94 €	15 846.98 €	23 266.41 €	23 770.47 €
Frais de dossier	500 €		750 €	
Phase de mobilisation	En une fois au plus tard le 27/10/2026			
Coût total du prêt pour la commune (des intérêts)	239 607.63 €	314 217.37 €	359 411.43 €	417 326.84 €
Date de validité de l'offre	14/04/2026			

Vu les conditions financières qu'a proposé le Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest et les conditions générales de ses contrats,

Après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE que :

- Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre-Ouest susnommé, un emprunt de la somme de 750 000 € sur une durée de 20 ans, présentant les conditions suivantes :
 - Taux fixe : 3,89 % (intérêts : préfixés, base 365 jours) ;
 - Remboursement par échéances trimestrielles à capital amorti constant ;
 - Remboursement anticipé : 5 % du capital remboursé ;
 - Déblocage des fonds : dans les 5 mois suivant la signature du contrat ;
 - Frais de dossier : 1 500,00 €.

Les intérêts courront sur les sommes débloquées au taux indiqué ci-dessus à compter de la première mise à disposition des fonds.

- M. Stéphane PIVETEAU, agissant en qualité de Maire, est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Publié le 16/04/2026

Le secrétaire de séance,
Michel PAGEAU

Le Maire,
Stéphane PIVETEAU

